

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 23 juin 2022

Séance du 30 juin 2022

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS
=====

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Mme. CHARLET Jocelyne (pouvoir à FRASCA Geneviève)

OBJET : Rationalisation des régies de recettes garderie municipale périscolaire et œuvres sociales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 5 mai 1983 portant la création d'une régie de recettes pour les diverses Oeuvres Sociales de la ville,

Vu la délibération du 21 juin 2018 portant la création d'une régie de recettes pour la Garderie Municipale Périscolaire,

Vu la nécessité de rationaliser et sécuriser les recettes, il est proposé de regrouper les régies de la Garderie Municipale Périscolaire et Œuvres Sociales,

Ainsi la collectivité disposera d'un seul régisseur titulaire pour l'encaissement des opérations ci-dessous :

- Encaissement des frais d'inscription de la garderie,
- Sortie des Aînés,
- Accueil Collectif de Mineurs (ACM),
- Séjours de Vacances,
- Campings,
- Classes Transplantées (Classes de Neige)

Afin de faciliter le fonctionnement de la régie, plusieurs mandataires suppléants seront désignés.

Le lieu de fonctionnement reste inchangé et fonctionnera pour une durée indéterminée.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire de Waziers :

- A clôturer la régie Garderie Municipale Périscolaire à la date du 30 juin 2022,
- A ajouter aux produits encaissés par la régie des Œuvres Sociales l'encaissement des frais d'inscription de la garderie à compter du 1er juillet 2022,
- Et de prendre les arrêtés nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Laurent DESMONS

Publié sur le site internet le 22 juillet 2022
Envoyé en préfecture le 06 juillet 2022
Reçu en préfecture le 06 juillet 2022
Identifiant : 059-215906546-20220630-2022_102-DE